

A compter du 14 février 2022, les gardiens ont la consigne de demander systématiquement la présentation du PASS DECHETS à tout usager voulant accéder à la déchèterie.

Vous n'avez pas encore votre badge, pas d'inquiétude !

Jusqu'au 30 mai, nous sommes en phase de test afin de vérifier que tout fonctionne et si besoin, d'apporter les ajustements nécessaires. Vous avez donc encore quelques semaines avant que l'accès soit refusé.

Si vous n'avez pas encore demandé votre PASS DECHETS, **rendez-vous sur notre** site à l'adresse suivante www.provenceverdon.fr.

Si vous avez déjà réalisé les démarches sur notre site, vous allez le recevoir prochainement.

Dans tous les cas, les agents sont là pour vous expliquer et vous accompagner !

Pourquoi cette démarche ?

Après les importants travaux de rénovation de nos équipements, qui vont se poursuivre, il s'agit d'une nouvelle étape vers la modernisation des déchèteries du territoire.

Ce système de badge présente de nombreux avantages, il va notamment permettre :

- D'automatiser le suivi des apports, fournissant de nombreuses informations nécessaires à l'optimisation et à l'adaptation du service.
- De gérer les flux d'entrée, facilitant l'accueil et l'orientation des usagers.
- D'autoriser l'accès qu'aux habitants du territoire et aux entreprises, mettant en œuvre le principe de producteur – payeur.
- De suivre la nature et la quantité des déchets déposés

En pratique comment cela va se dérouler ?

A l'arrivée sur l'enceinte de la déchèterie :

- L'Agent de déchèterie vous demandera de présenter le PASS DECHETS,
- Il scannera votre PASS (identification du client) sur sa tablette et vous le remettra,
- Il vous orientera ensuite vers le pont bascule pour les déchèteries équipées, soit renseignera le volume de déchets apportés suivant votre type de véhicule et/ou remorque,
- Il identifiera ensuite le ou les types de déchets apportés.

La déballe dans les contenants dédiés :

- Vous déballerez ensuite vos déchets suivant les préconisations de l'Agent de déchèterie,

Pour les déchèteries équipées de pont-basculé :

- A la sortie, une fois votre déballe terminée, vous allez devoir vous positionner sur le second pont bascule,
- Vous scannerez ensuite votre PASS directement sur la borne, le poids déballe sera ainsi connu,
- La barrière s'ouvrira pour vous laisser place à la sortie.

Pour les déchèteries non équipées de pont-basculé :

- Après votre déballe et comme cela se passe aujourd'hui, vous allez pouvoir regagner la sortie.